

naire, qui revend, le plus souvent au propriétaire qu'il a dépouillé, le droit d'exploiter sa propre carrière; c'est à cet abus que nous devons le renchérissement du charbon de terre dans nos provinces, où la rareté du bois à brûler se fait sentir depuis longtemps.

Nous demandons que le tirage des milices soit aboli, ou au moins qu'il soit libre à tous habitants, sujets à la milice, de racheter, par une redevance modique, la délivrance du tirage; la somme de ces redevances réunies, peut fournir aux frais des enrôlements volontaires, et ce moyen simple conserverait à l'agriculture des bras utiles et des mœurs.

Que les chemins vicinaux soient entretenus, et d'une largeur suffisante, pour permettre la libre circulation des denrées.

Que le commerce des grains et des bestiaux ne soit jamais gêné par des lois prohibitives, et que leur libre circulation, même la sortie du royaume, ne puisse être interrompue, que momentanément et à la demande des états provinciaux, lorsque l'on pourra craindre la trop grande diminution de la masse des subsistances ou des bestiaux.

Nous demandons enfin que les biens communaux restent en nature aux communautés, qui seront autorisées à faire rentrer, dans leurs mains, ceux aliénés ou usurpés, quelque longue que puisse être la possession des détenteurs desdits biens.

Le commerce non moins entravé que l'agriculture, a droit à la même liberté. Nous demandons pour lui l'abolition de tous les péages, sauf à indemniser les propriétaires, sous la déduction des charges imposées à ces droits onéreux; la suppression de tous les privilèges et des messageries; la destruction des droits de marque